

Public concerné

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier (collaborateurs, agents commerciaux, etc...) dans le cadre de leurs obligations de formation continue annuelle.

- Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret Hoguet du 20 juillet 1972 ou, lorsqu'il s'agit de personnes morales, leurs représentants légaux et statutaires : sont concernés tous les porteurs de la carte professionnelle de la loi Hoguet, quelle que soit la mention pour laquelle elle a été délivrée. Si la carte est détenue par une personne morale, l'obligation pèse sur son représentant légal ou statutaire.
- Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les collaborateurs, salariés ou non (agents commerciaux), habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Référence : IMMO-ALUR-BK-14

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : 14 H

Prix : 195 € *

* Exonéré de TVA
(Art.261.4.4a du CGI)

Description de la formation

La « formation loi ALUR » est la formation obligatoire des agents immobiliers consacrée par la loi ALUR du 24 mars 2014 qui s'impose aux professionnels relevant de la loi Hoguet.

Objectifs de la formation

- Répondre aux exigences de formation posées par la loi ALUR.
- Maintien des connaissances et des compétences adaptées aux besoins opérationnels.
- Mise à jour des connaissances réglementaires, fiscales et commerciales.

Compétences visées

- Maîtriser les compétences en matière juridique, économique et financière.
- Maintenir son niveau de compétences en matière d'immobilier.
- Appréhender les évolutions du cadre juridique de l'exercice de l'activité.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz de validation des connaissances.

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :

3 mois d'accès



Documents remis à l'issue de la formation :

- Une attestation de formation sera remise, qu'il faudra ensuite transmettre à la chambre de commerce et de l'industrie (CCI).

Détails de la formation

La « formation loi ALUR » est la formation obligatoire des agents immobiliers consacrée par la loi ALUR du 24 mars 2014 qui s'impose aux professionnels relevant de la loi Hoguet.

Cette action de formation obligatoire « loi Alur » vise la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

La loi impose une durée annuelle de formation, à tous les professionnels titulaires de la carte professionnelle des activités immobilières, mais également à tous les directeurs d'agence, ainsi qu'à tous les collaborateurs (mandataires ...) habilités à s'entremettre et négocier au nom du titulaire de la carte :

- Au moins 14 h de formation par an,
- Ou au moins 42 h au cours de trois années consécutives d'exercice.

Les personnes qui effectuent les visites, font signer des mandats, négocient avec les acquéreurs doivent donc être habilitées obligatoirement par le titulaire de la carte professionnelle.

Notre formation est 100% à distance, composée de modules attrayants et impliquants avec des séquences d'apprentissage autonomes et modernes contenant des vidéos, des activités ludiques et pédagogiques et une fiche de synthèse.

La durée de cette formation est fixée à 14 heures.

Composer votre formation en faisant votre sélection parmi les différents thèmes que vous souhaitez aborder cette année, par le choix de bloc totalisant 14 h.

Bloc A – Déontologie (4h)

- Déontologie et agent immobilier
- Environnement juridique des agents immobiliers
- Les professionnels de l'immobilier
- Lutte anti-blanchiment et professionnels de l'immobilier
- Les contrats
- Les pratiques commerciales déloyales

Bloc B – Réglementation RGPD (2h)

- Les fondamentaux
- Droits des personnes
- Obligations des entreprises

Bloc C – Environnement construction (5h)

- Environnement juridique de l'acte de construire : urbanisme
- Environnement juridique de l'acte de construire – permis de construire
- Chronologie d'une opération immobilière
- Le CCMI
- La VEFA
- Cadastre et publicité foncière

Bloc D – Les SCI (3h)

- Associés et constitution
- Fonctionnement
- Fiscalité et comptabilité
- Dissolution
- Cas concret : SCI

Bloc E – Fiscalité (3h)

- La fiscalité des revenus fonciers
- La fiscalité de l'immobilier : les dispositifs de défiscalisation
- La fiscalité de l'immobilier : les plus-values immobilières
- La location meublée
- L'IFI

Bloc F – Professionnels de l'immobilier et discrimination (2h)

- Le cadre réglementaire
- La relation avec le propriétaire
- Recherche et choix de locataire
- Professionnalisation des pratiques
- Responsabilité professionnelle
- Force de proposition

Bloc G – Connaître le client (7h)

- Le statut du mineur
- Le statut du majeur protégé - 1
- Le statut du majeur protégé - 2
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Le divorce
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Cas concret : Pacs
- Cas concret : Contrat de mariage séparation
- Cas concret : Divorce avec soulte et garde partagée

Bloc H – Financer une acquisition immobilière (9h)

- L'environnement réglementaire du crédit immobilier
- L'environnement administratif du crédit immobilier - A
- L'environnement administratif du crédit immobilier - B
- Caractéristiques financières des crédits immobiliers - A
- Caractéristiques financières des crédits immobiliers - B
- Les financements adossés à l'immobilier
- Les financements immobiliers - I - Généralités
- Les financements immobiliers - II - Le PTZ
- Les financements immobiliers - III - Les prêts aidés
- Étude des prêts immobiliers
- Le montage d'un prêt immobilier

Bloc J – Notion de patrimoine (6h)

- La notion de patrimoine
- Introduction à la transmission du patrimoine
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Immobilier et démembrement de propriété
- La fiscalité de la transmission du patrimoine
- Les libéralités 1
- Les libéralités 2
- Les successions : approche patrimoniale
- L'IFI

Bloc J – Notion de patrimoine (6h)

- La notion de patrimoine
- Introduction à la transmission du patrimoine
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Immobilier et démembrement de propriété
- La fiscalité de la transmission du patrimoine
- Les libéralités 1
- Les libéralités 2
- Les successions : approche patrimoniale
- L'IFI

Bloc K - La communication téléphonique (4h)

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations
- Savoir évaluer la dangerosité des personnes agressives
- Faire face aux incivilités et agressions

Bloc L - Gérer les incivilités (2h)

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Des quiz d'entraînement et d'auto-évaluation pour vous positionner ;
- Des cas pratiques où vous êtes immergé, le temps d'un serious game, dans votre environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche synthèse.



Vos référents



Jean-Michel Pauline
Fondateur et gérant de Babylon.fr

Expert pédagogique

- Animateur au Brevet Professionnel de banque
- Ancien maître de conférences à l'Institut Technique de Banque
- Ancien consultant au CFPB Lyon
- Ancien consultant senior et administrateur de Format Finance
- Ancien agent immobilier
- Depuis 1990, gérant de Babylon.fr

Domaines d'expertise

- Assurance
- Banque
- Crédits
- Immobilier

Tutorat et accompagnement

Durant toute votre formation, **babylon.fr** reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

Contact

Pédagogique : Jean-Michel PAULINE - jean-michel.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Administratif : Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
actions de formation



Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut avoir :

- ▶ Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel avec un navigateur récent (Google Chrome, Safari ou Firefox).
- ▶ Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur Web, bureautique, PDF...).
- ▶ Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité

Les contenus des module sont sous-titrés.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation, en remplissant le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le bouton « je suis intéressé.e ».

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

Conseillez-moi

formation@babylon.fr
04 79 25 94 96
(Appel non-surtaxé)

